



Thématiques de l'agenda social 2025

Préparation de la réunion multilatérale du 18 mars 2025

Le présent agenda social doit permettre d'organiser les échanges de fond avec les partenaires sociaux au cours de l'année 2025. Il s'inscrit aussi dans la perspective des évolutions de la fonction publique à l'horizon 2050. Il vise à anticiper les transformations significatives des métiers et des compétences qui seront nécessaires pour répondre aux défis futurs.

En ce sens, il doit contribuer à la mise en place de dispositifs de formation adaptés, permettant aux agents de développer les compétences requises pour les nouveaux enjeux. De plus, il doit faciliter les processus de reconversion professionnelle, afin d'accompagner les agents dans leurs transitions de carrière. L'agenda social doit également soutenir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC), en intégrant une vision stratégique pluriannuelle.

I. Rémunération et politique salariale

- *Etat des lieux et diagnostic*

Premières réunions d'échanges technique sur la situation. Elaborer un constat partagé.

Calendrier : GT vers la mi-avril.

- *Proposition de grandes orientations*

Travaux d'élaboration d'orientations sur plusieurs thématiques issues du constat.

Calendrier : mai à décembre 2025

II. QVCT

- *Projet d'accord de méthode*

Finalisation d'un accord de méthode, sur la base des échanges et du document déjà partagé.

Calendrier : avril/mai 2025

- *Engagement de travaux sur les thématiques identifiées*

Déclinaison par des GT du contenu de l'accord de méthode, dans la perspective d'un accord sur le fond des thématiques.

Calendrier : mai à décembre 2025

III. Le logement des agents publics

Calendrier : A partir de septembre 2025

IV. Protection sociale complémentaire

Travaux sur la déclinaison de l'accord interministériel sur la prévoyance.

V. La Santé au travail

Travaux relatifs, notamment, à la santé mentale et à la santé des femmes.

VI. Le Dialogue social

Travaux sur deux points en particulier :

- **Préparation des élections professionnelles.**
- **Droits et moyens syndicaux.**

VII. L'égalité professionnelle

Ouverture d'une négociation visant à réaffirmer l'ambition d'exemplarité de la fonction publique en s'appuyant sur les acquis de l'accord de 2018 tout en intégrant de nouvelles thématiques.

Calendrier : avril/septembre 2025

VIII. Le handicap

Lancement d'une négociation sur le renforcement de la culture de l'inclusion et la responsabilisation des employeurs.

Calendrier : tout au long de l'année 2025.